

Saint-Denis, le 5 février 2009

Le président

Mme Françoise CARAYON
Présidente
Conseil de Développement de Plaine Commune
21 avenue Jules Rimet
93218 SAINT-DENIS Cedex

Objet : Saisie du Conseil de développement sur le Plan Climat Energie de Plaine Commune

Madame la Présidente,

La Communauté d'agglomération de Plaine Commune s'est dotée le 30 mai 2006 d'un Plan Communautaire de l'Environnement (PCE), document d'orientation et de planification de l'action publique communautaire. Il s'agit d'avoir une conception et une gestion écologique urbaine tout en recherchant l'éco-responsabilité de tous les acteurs.

Début 2007, le PCE a été reconnu par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable au titre des « projets territoriaux de développement durable et agendas 21 ». Les deux accords de partenariat entre l'Etat, l'ADEME et Plaine Commune signé en mars 2007, ont permis d'engager la réflexion autour des enjeux énergétiques et climatiques.

Cela se concrétise dans l'élaboration d'un Plan Climat-Energie pour notre territoire. Il vise à réduire les émissions de gaz à effets de serre, maîtriser les consommations d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables, inverser les tendances au dérèglement climatique pour notre territoire et impulser une démarche exemplaire et incitative auprès de tous les acteurs locaux.

Pour l'élaboration de ce Plan, Plaine Commune associe les partenaires notamment le Club Climat Energie, le Forum des associations environnementales du territoire et les instances de concertation. A cet effet, il a mis en place, en partenariat avec les démarches participatives des villes, un Comité Citoyen composé d'habitants, d'étudiants ou de personnes travaillant sur le territoire et intéressés par la démarche.

Le Comité Citoyen, auquel le Conseil de développement est convié, se réunira à 4 reprises d'ici avril 2009. Il posera dans un premier temps les bases scientifiques et techniques du phénomène de dérèglement climatique pour ensuite travailler des propositions.

Dans cette perspective, Plaine Commune saisit le Conseil de développement, lieu de débat, de concertation et de propositions de la société civile, pour apporter sa contribution, éclairer les enjeux et dégager des propositions à l'élaboration du Plan Climat Energie à la rentrée 2009, date à laquelle le Plan devra être adopté par la Communauté.



La Communauté souhaiterait poursuivre l'échange, au moment où elle s'engage plus globalement dans l'élaboration d'un Agenda 21. Le Conseil de développement a déjà travaillé un sujet voisin, avec sa contribution sur l'éco-développement en 2008. Représentant dans sa diversité la société civile, il est l'instance la plus à même d'élaborer une contribution sur le sujet. Plaine Commune sollicite le point de vue du Conseil de développement, instance ayant vocation à participer à l'élaboration des politiques de développement durable de l'Agglomération pour l'accès de tous aux droits fondamentaux et dont le rôle a été conforté dans le Grenelle de l'environnement.

Restant à votre disposition, je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.

Amicalement

Le Président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick BRAOUEZEC
Député